



République Française
Commune de Roches-Lès-Blamont

Procès verbal du conseil municipal
du 25 mars 2026 à 19 heures 30

Date de la convocation : le 20 mars 2026.

Présents : Elodie BLAISE, Marie-Lise BOUVIER, Francis CHENAIL, William DUBAS, Peggy ERARD, Bruno GIGANTE, Christine GIRARD, Angélique GOGNIAT, Alexandre GUYOT, Georges HABERSTICH, Patrice MAGNIN, Sophie MENEGAUX, Daniel RENAUD, Pauline ROBIN.

Excusé : Didier MONNOT (procuration à Georges HABERSTICH).

Secrétaire de séance : Peggy ERARD.

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 : Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 est adopté à l'unanimité. Aucune remarque n'est formulée.

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Ordre du jour :

1. Indemnités du maire et des adjoints.
2. Création des commissions communales et désignation des membres.
3. Renouvellement du Conseil d'administration du CCAS.
4. Désignation des délégués auprès des différents organismes dont la commune est membre : Syndicat des Eaux d'Abbévillers, Syndicat des Chemins de la vallée d'Hérimoncourt, CNAS, représentant aux armées, communes forestières, vergers vivants.
5. Divers.

1. DCM 2026-012 – Indemnités de fonction du maire et des adjoints au maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2123-20 et suivants ;

Vu la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

FIXE le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints comme suit :

- Pour le maire : 44,3 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- Pour les quatre adjoints au maire : 11,77 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

PRÉCISE que les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2. DCM 2026-013 – Création de la commission « appel d'offres » et désignation des membres

Considérant qu'il convient de désigner les membres de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant que pour les communes de moins de 3 500 habitants, cette commission est composée du maire, de trois titulaires et de trois suppléants, membres du conseil municipal, élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Selon l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal vote au scrutin secret pour les nominations, sauf s'il décide à l'unanimité de ne pas y recourir. Toutefois, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales, les nominations prennent effet immédiatement, et il en est donné lecture par le maire.

William DUBAS, Bruno GIGANTE et Daniel RENAUD sont candidats au poste de titulaire. Peggy ERARD, Alexandre GUYOT et Pauline ROBIN sont candidats au poste de suppléant.

William DUBAS, Bruno GIGANTE et Daniel RENAUD sont donc désignés en tant que délégués titulaires.

Peggy ERARD, Alexandre GUYOT et Pauline ROBIN sont désignés en tant que délégués suppléants.

DCM 2026-014 – Création des commissions communales et désignation des membres

Selon l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil. Le maire est le président de droit de toutes les commissions. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret. Toutefois, en application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations. Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel

de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

M. le Maire propose de créer sept commissions municipales. Il propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures sur les diverses thématiques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de créer les commissions municipales suivantes :

- Commission finances
- Commission travaux et urbanisme
- Commission des affaires scolaires
- Commission environnement, embellissement du village et cimetière
- Commission baux communaux, forêt et agriculture
- Commission information et internet
- Commission animation, évènements sportifs et associatifs.

Après appel à candidatures, en conformité avec les dispositions l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

- Commission finances : Francis CHENAIL, Peggy ERARD, Angélique GOGNIAT, Alexandre GUYOT, Didier MONNOT.
Vice-présidente : Angélique GOGNIAT.
- Commission travaux et urbanisme : Elodie BLAISE, Francis CHENAIL, William DUBAS, Peggy ERARD, Didier MONNOT, Daniel RENAUD.
Vice-président : Daniel RENAUD.
- Commission des affaires scolaires : Marie-Lise BOUVIER, Peggy ERARD, Christine GIRARD, Angélique GOGNIAT.
Vice-Présidente : Marie-Lise BOUVIER.
- Commission environnement, embellissement du village et cimetière : Elodie BLAISE, Francis CHENAIL, Peggy ERARD, Angélique GOGNIAT, Patrice MAGNIN, Pauline ROBIN.
Vice-présidente : Peggy ERARD.
- Commission baux communaux, forêt et agriculture : Francis CHENAIL, Peggy ERARD, Didier MONNOT, Pauline ROBIN.
Vice-président : Francis CHENAIL.
- Commission information et internet : Peggy ERARD, Angélique GOGNIAT, Alexandre GUYOT, Pauline ROBIN.
Vice-président : Alexandre GUYOT.
- Commission animation, évènements sportifs et associatifs : Elodie BLAISE, Francis CHENAIL, William DUBAS, Peggy ERARD, Bruno GIGANTE, Angélique GOGNIAT, Alexandre GUYOT, Patrice MAGNIN, Daniel RENAUD, Pauline ROBIN.

Vice-président : Daniel RENAUD.

3. DCM 2026-015 – Renouvellement du Conseil d'Administration du CCAS

Fixation du nombre des membres du conseil d'administration du CCAS

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article L 123-6 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale. Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne compte pas dans les candidats à élire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de fixer à dix le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Election des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS

Marie-Lise BOUVIER, Peggy ERARD, Angélique GOGNIAT, Sophie MENEGAUX et Pauline ROBIN se portent candidates et obtiennent l'unanimité des suffrages.

Marie-Lise BOUVIER, Peggy ERARD, Angélique GOGNIAT, Sophie MENEGAUX et Pauline ROBIN sont donc proclamées membres du conseil d'administration du CCAS.

4. DCM 2026-016 – Election des délégués de la Commune de Roches Les Blamont au Syndicat Intercommunal pour l'Amélioration des Chemins de la Vallée d'Hérimoncourt

M. le Maire explique que le Conseil municipal doit désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter la commune auprès du Syndicat Intercommunal pour l'Amélioration des Chemins de la Vallée d'Hérimoncourt.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide de ne pas procéder au scrutin secret.

Patrice MAGNIN et Daniel RENAUD sont candidats aux postes de titulaires et obtiennent l'unanimité des suffrages.

Francis CHENAIL et Peggy ERARD sont candidats aux postes de suppléants et obtiennent l'unanimité des suffrages.

Patrice MAGNIN et Daniel RENAUD sont donc proclamés délégués titulaires de la commune au Syndicat Intercommunal pour l'Amélioration des Chemins de la Vallée d'Hérimoncourt. Francis CHENAIL et Peggy ERARD sont proclamés suppléants.

DCM 2026-017 – Election des délégués de la Commune de Roches Les Blamont au Syndicat Intercommunal des Eaux d'Abbévillers

M. le Maire explique qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter la commune la commune auprès du Syndicat Intercommunal des Eaux d'Abbévillers.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide de ne pas procéder au scrutin secret.

Francis CHENAIL et Peggy ERARD sont candidats aux postes de titulaires et obtiennent l'unanimité des suffrages.

Angélique GOGNIAT et Patrice MAGNIN sont candidats aux postes de suppléants et obtiennent l'unanimité des suffrages.

Francis CHENAIL et Peggy ERARD sont donc proclamés délégués titulaires de la commune au Syndicat Intercommunal des Eaux d'Abbévillers Angélique GOGNIAT et Patrice MAGNIN sont proclamés suppléants.

DCM 2026-018 – Désignation des représentants communaux auprès des autres organismes dont la commune est membre

- Patrice MAGNIN est désigné membre de la commission de contrôle des listes électorales.
- Francis CHENAIL est désigné représentant de la Commune à la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).
- Sophie MENEGAUX est désignée représentante de la Commune au Comité National d'Action Sociale (CNAS).
- Daniel RENAUD est désigné correspondant défense.
- Francis CHENAIL et Peggy ERARD sont désignés représentants de la Commune auprès de l'association des Communes Forestières de France, respectivement en tant que titulaire et suppléante.
- Patrice MAGNIN est désigné représentant de la Commune auprès de l'association Vergers vivants.

5 Divers :

- M. le Maire fait part au Conseil des délégations attribuées aux adjoints.
- M. le Maire indique que le chantier de création d'un arrêt de bus en face du stade est bien avancé. Ce chantier est réalisé par Pays de Montbéliard Agglomération. La Commune a en charge l'installation de l'éclairage.
- M. le Maire donne lecture d'un courrier de l'Etablissement Public Foncier concernant le projet d'achat du terrain à bâtir situé à côté de la nouvelle école maternelle.
- M. Daniel RENAUD informe qu'une réunion de la commission animations, événements associatifs et sportifs aura lieu le mardi 31 mars 2026 pour la préparation du marché du soir du 29 mai 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 15.